



# POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE



[www.cdc.tn](http://www.cdc.tn)

Adresse : 07, Rue Abou Hamed El Ghazali,  
Jardins du Japon, Montplaisir, 1073 Tunis.  
Tél : (+ 216) 71 905 999  
Fax : (+ 216) 71 908 213  
Email : [cdc@cdc.tn](mailto:cdc@cdc.tn)



Consciente de son rôle dans le développement économique et la promotion sociale de la Tunisie, la CDC s'engage volontairement dans une politique environnementale et sociale, à même de garantir un développement durable et inclusif.

La CDC reconnaît que toutes ses activités et tous les projets qu'elle finance sont conformes aux normes environnementales et sociales énoncées dans les Exigences applicables, notamment :

- Liste d'exclusion,
- Lois locales, régionales et nationales applicables en matière d'environnement, de santé, de sécurité et de problèmes sociaux,
- Les Normes environnementales et sociales énoncées dans le Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque Mondiale



La CDC s'emploie en permanence à adopter des pratiques efficaces de gestion environnementale et sociale dans toutes ses activités, produits et services, en accordant une attention particulière aux points suivants :

- ❑ Prendre en compte les **aspects environnementaux** et sociaux dans toutes ses activités de financement ;
- ❑ Fixer des **objectifs stratégiques** dans le domaine environnemental et social, par exemple proposer de nouveaux produits qui contribuent à la viabilité environnementale et sociale ;
- ❑ Exclure le financement de clients / d'entreprises dans lesquelles « investir » dont les activités ne respectent pas les principes de l'institution financière ;
- ❑ Définir les **obligations environnementales et sociales** des clients / entreprises dans laquelle elle investit, comme l'obligation de respecter la réglementation environnementale et sociale nationale et les normes internationales ;
- ❑ **Communiquer les attentes de l'institution financière** sur le plan environnemental et social à tous les membres du personnel, clients /entreprises dans lesquelles elle investit et autres acteurs extérieurs ;
- ❑ Améliorer globalement **la performance environnementale** et sociale de son portefeuille grâce à une meilleure gestion des risques ;
- ❑ **Améliorer constamment l'aptitude des membres du personnel**, notamment celle des responsables SGES et des chargés d'investissement / analystes financiers, à identifier les risques environnementaux et sociaux.

En outre, les conventions de financement contiendront des clauses exigeant que les projets soient conformes à ces exigences environnementales et sociales.

Cette politique sera communiquée à l'ensemble du personnel de direction et tous les - opérationnels de la CDC, ainsi qu'à ses partenaires et clients.